

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire  
du 8 février 2016

Le Conseil de Communauté légalement convoqué le 28 janvier 2016 s'est réuni le 8 février 2016 à 18h30 salle des fêtes de Durdat-Larequille, présidé par Claude Riboulet.

<b>BIZENEUILLE</b>	Sylvie DUONG Séverine NATTE, excusée a donné pouvoir à Sylvie DUONG
<b>LA CELLE</b>	Elise BOULON Claude ROBLOT
<b>CHAMBLET</b>	Alain CHANIER Michèle DUFFAULT Arnaud LAMY, excusé
<b>COLOMBIER</b>	Jocelyne BIZEBARRE Christian FELBACQ
<b>COMMENTRY</b>	Claude RIBOULET Marie-Christine BAURES, excusée a donné pouvoir à Fernand SPACCAFERRI Fernand SPACCAFERRI Florence FERRANDON-DERET, excusée a donné pouvoir à Claude RIBOULET Sylvain BOURDIER
<b>DENEUILLE LES MINES</b>	Francisco SOARES Didier QUICHON
<b>DURDAT LAREQUILLE</b>	Jean-Pierre BOUGEROLLE Monique COURTOIS Bruno BOVE
<b>HYDS</b>	Christiane MARTIN Guy AMARY
<b>MALICORNE</b>	Serge BADUEL Guy COURTAUD
<b>NERIS LES BAINS</b>	Alain CHAPY Anne CHAUSSE Fabrice LEHMANN Patrice DAFFY, excusé
<b>SAINT ANGEL</b>	Olivier LABOUESSE Jean-Marie GILLE
<b>VERNEIX</b>	Lionel BROCARD, excusé a donné pouvoir à Gérard JARDOUX Gérard JARDOUX

Monique COURTOIS est nommée secrétaire de séance.  
Adoption du PV du 14 décembre 2015.

**1) ADMINISTRATION GENERALE – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT CONFORMEMENT AUX DELEGATIONS DE COMPETENCES :**

Le Conseil Communautaire a pris acte à l'unanimité des décisions et notifications prises par Monsieur le Président au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités.

**2) DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES :**

Le Président annonce que cette année le DOB s'inscrit dans la logique du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), et est par conséquent un DOB de transition. La Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) va se réunir encore deux fois d'ici le 31 mars prochain : date à laquelle le Préfet doit prendre les arrêtés de fusion. Les fusions seront effectives dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Il rappelle également qu'une augmentation de la fiscalité en 2016 était prévue dès 2015, mais la copie a été retravaillée afin de ne pas augmenter la fiscalité en 2016. S'il y a fusion en 2017, il y aura une uniformisation des taux : cet ajustement de fiscalité se traduira par une augmentation pour les ménages de notre Communauté de Communes.

De plus, le budget 2017 des Communautés fusionnées bénéficiera de dotations améliorées.

Il souligne également que les orientations traduisent le travail efficace des commissions, des services et des élus.

Jean-Pierre Bougerolle présente le document de présentation du D.O.B. Il annonce un budget très serré, avec maintien des dépenses constantes par rapport à 2015. Les éléments qui pèsent sur le budget sont une D.G.F négative et le fait que la Communauté de Communes est contributrice au FPIC.

Claude Riboulet précise que le ratio d'endettement n'est pas significatif aujourd'hui, compte tenu que toutes les collectivités voient ce ratio diminuer mécaniquement suite à la baisse des recettes.

Il ajoute également que grâce à la fusion, la dotation d'intercommunalité du nouveau groupement redeviendra positive, néanmoins le nouvel EPCI restera contributeur au FPIC, par contre la part des communes sera moindre (en effet la part de l'EPCI passera à 28%, conséquence de l'évolution du CIF).

Elise Boulon fait remarquer qu'il faudra réfléchir en tant que nouveau territoire.

Alain Chapy regrette que cette période de transition 2016 – 2017 bloque l'avancée des projets. Le Président répond que les « gros » projets sont d'ores et déjà lancés et qu'il n'y a pas d'autres projets de cet ordre là qui étaient prévus.

**3) ADMINISTRATION GENERALE – TRAVAIL DOMINICAL DES COMMERCES DE DETAIL DE LA COMMUNE DE COMMENTRY :**

Le Conseil Communautaire décide à la majorité (opposition :1, abstention :1) d'émettre un avis favorable à la commune de Commentry pour l'ouverture dominicale des commerces de détail pour l'année 2017 aux dates suivantes :

- Le 1<sup>er</sup> dimanche des soldes d'hiver,
- Le 1<sup>er</sup> dimanche des soldes d'été
- Les 5 derniers dimanches avant Noël

Sylvain Bourdier déclare qu'il vote contre car l'ouverture des commerces le dimanche est un leurre pour les salariés.

**4) ADMINISTRATION GENERALE – CONTRAT AUVERGNE + 3EME GENERATION - FONDS DE CONCOURS POUR L'AMENAGEMENT SCENIQUE DE L'ESPACE CULTUREL DE L'AGORA :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le plan de financement, d'autoriser le Président à verser à la ville de Commentry un fonds de concours d'un montant de 15 382,95 € dans le cadre de l'aménagement et développement scénique de l'espace culturel de l'AGORA afin de répondre aux exigences de la Région dans le cadre du Contrat Auvergne +.

Sylvain Bourdier déclare que pour s'engager à verser des fonds de concours, il faut avoir les moyens.

Le Président répond que cet équipement va permettre d'améliorer l'offre de programmation à l'AGORA.

**5) AMENAGEMENT DE L'ESPACE – ACCESSIBILITE DES ESPACES ET BATIMENTS PUBLICS AUX PERSONNES HANDICAPEES – COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE - RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ACCESSIBILITE :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de valider le rapport annuel de mise en accessibilité afin qu'il puisse être transmis au représentant de l'Etat dans le département, au Président du Conseil Départemental, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'aux communes du territoire communautaire.

**6) TRAVAUX – SDE 03 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE :**

Le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité de désigner Alain CHANIER à la Commission Consultative Paritaire, seul candidat, après qu'un accord unanime ait été recueilli par le Président pour procéder au vote à main levée.

**7) TRAVAUX – CONVENTION RETROCESSION D'OUVRAGE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la convention de cession de réseau entre le SIVOM de la Région Minière et la Communauté de Communes de Commentry/Néris-les-Bains, et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention.

**8) ENFANCE-JEUNESSE FAMILLE – RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES « 3 POMMES » – CONVENTION « BABY GYM» :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention qui régit les modalités de partenariat entre la Communauté de Communes de Commentry – Nérès-les-Bains et l'association I.S.Montluçon Gymnastique pour des séances de baby gym proposées aux enfants du Relais Assistantes Maternelles. Le coût d'une séance est de 30 € TTC. Le montant total de la prestation s'élève donc à 270 € TTC. Les crédits seront inscrits au budget primitif 2016.

**9) ENFANCE-JEUNESSE FAMILLE – CENTRE MULTI ACCUEIL - RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES SUR SITE ET ITINERANT – CONVENTION D'INTERVENTION D'UNE CONTEUSE :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention qui régit les modalités de partenariat entre la Communauté de Communes de Commentry – Nérès-les-Bains et Mme Christine RIGHI pour des animations autour du conte, proposées aux enfants du Relais Assistantes Maternelles et Multi accueil. Trois ateliers de 2 heures chacun (une heure pour les enfants du Multi Accueil, et une autre pour les enfants du Relais Assistantes Maternelles) ; ainsi que deux promenades contées seront proposées. Le montant total de la prestation s'élève à 1 350,00 € TTC. Les budgets seront inscrits au budget primitif 2016.

**10) CONSTRUCTION ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENT CULTURELS ET SPORTIFS - MEDIATHEQUE DE PROXIMITE – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer le nouveau règlement des médiathèques qui intègre les nouvelles modalités de prêt et de fonctionnement du nouveau service ludothèque.

**COMMUNICATIONS DU PRESIDENT :**

Prochain Conseil Communautaire : Lundi 4 avril 2016 (dont Budget) à 18h30, lieu à définir.

Inauguration de la ludothèque : Jeudi 17 mars 2016 à 10h30

Sylvain Bourdier réclame un espace dans la publication 3cn.com pour l'expression des élus.

\* \* \*

\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.